

Données numériques du Plan Local d'Urbanisme de Paris

Projet d'aménagement global

Cette couche fait partie des données numériques du Plan Local d'Urbanisme de Paris. Ces données sont utilisées pour réaliser les documents graphiques et les tableaux annexes du règlement.

Nom de la couche : plub_pag

Géométrie : Surfaces

Contenu : Le plan local d'urbanisme délimite des périmètres dans lesquels sont interdites, pendant une durée inférieure à cinq ans, et dans l'attente de la définition d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une surface de plancher supérieure à un certain seuil. L'annexe II du règlement liste ces périmètres, et indique leur durée d'application et la surface de plancher maximale autorisable.

Cette couche contient la géométrie de chaque périmètre.

Documents du PLU : Ces données apparaissent sur les plans détaillés et dans l'annexe II du règlement.



Périmètre devant faire l'objet d'un projet d'aménagement global (Annexe II du règlement)

Actualité : Dernière modification le 20/11/2024 – Approbation du PLU bioclimatique.

Précision : Plans au 1/2000.

Champs de la table associée :

- n_sq_sp: numéro unique du polygone
- nom_pag: nom du périmètre sur le plan
- A02_nom: nom du périmètre dans l'annexe II du règlement du PLU
- A02_duree: durée du périmètre indiquée dans l'annexe II du règlement du PLU
- A02_surf: surface de plancher maximale autorisable indiquée dans l'annexe II du règlement du PLU
- A02_zone: zone du PLU dans laquelle se trouve le périmètre, indiquée dans l'annexe II du règlement du PLU